

M. Fisher: Il a parlé des raisons qui l'ont poussé à quitter le parti libéral. Je veux lui donner l'occasion de nier une rumeur et je vais le faire en lui posant une question. L'honorable député dirait-il qu'il a quitté les rangs du parti libéral parce qu'il n'a pas réussi à obtenir une nomination?

M. Graftey: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours considéré l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) comme un ami personnel à l'extérieur de la Chambre et je ne crois pas que cette question soit digne de lui. Je le nie complètement. Je nie cette insinuation et je pense vraiment...

Une voix: Oui ou non.

M. Graftey: Non, sans équivoque.

M. Clancy: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que l'honorable député de Port-Arthur devrait retirer cette question sur-le-champ. Il devrait savoir que le Règlement ne permet pas de mettre en doute l'honnêteté d'un autre député.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Nous nous écartons, je crois, de l'objet de la mesure et je demande aux honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre de permettre à l'honorable représentant de poursuivre ses observations sans être interrompu aussi souvent.

M. Clancy: Je pose la question de priviège, monsieur l'Orateur. Nul membre de la Chambre n'a le droit...

M. Habel: De poser une question?

M. Clancy: ... de mettre en doute l'honnêteté d'un collègue.

M. Fisher: Je tiens à m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur, je n'ai mis en doute l'honnêteté de personne.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement, j'estime qu'il faut que l'ordre règne ce soir à la Chambre. Ceux d'entre nous qui ont fréquenté pendant cinq ans l'honorable député qui a la parole savent qu'il a quitté le parti libéral uniquement à cause de ses convictions.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Nous parlons en ce moment de la création d'un Conseil économique du Canada. La parole est au représentant de Brome-Missisquoi.

M. Graftey: Monsieur l'Orateur, après avoir entendu l'honorable président du Conseil privé ainsi que l'honorable représentante de Northumberland, qui nous a expliqué sa théorie collectiviste, je pense que, même si la mesure à l'étude paraît semblable à celle dont nous avons saisi la Chambre des communes, il importe de signaler à l'attention de la population les attitudes différentes de

notre parti et de celui des honorables vis-à-vis en ce qui a trait à des bills de cette nature.

Une voix: Nous sommes parfaitement fixés là-dessus.

M. Graftey: Vous savez, monsieur l'Orateur, quand j'entends des interpellations comme celles qui nous viennent des honorables vis-à-vis, cela me rappelle, comme chacun le sait en cette Chambre, à quelque parti qu'il appartienne, que nous sommes engagés dans une lutte très rude ici, au Canada, quoi qu'il advienne. Des députés comme celui de Saint-Jean-Iberville-Napierville ne rendent pas la vie plus facile aux autres députés. Je lui conseille de se rincer la bouche. (*Exclamations*).

Je ne suis pas vexé, monsieur l'Orateur, mais les interruptions de bas étage—je pense que l'honorable secrétaire d'État le reconnaît—ne sont pas dignes des honorables vis-à-vis ou de la Chambre en général. Si vous avez quelque interpellation utile et intelligente à faire, alors allez-y et je vais me rasseoir. Je vais tâcher de répondre à vos questions. Vos interpellations ne sont même pas prisées par les membres de votre propre parti, ceux qui sont intelligents.

Je le répète, monsieur l'Orateur, nous devons examiner à fond cette mesure et étudier de près l'attitude que les honorables vis-à-vis adoptent envers elle, afin de nous assurer que le pays ne sera pas accablé une fois de plus par cette idée de planification à seule fin de ce faire. Nous espérons, comme la plupart des députés et des Canadiens, que cette mesure n'entraînera pas une orientation et une enrégimentation qui sont tellement incompatibles avec l'esprit canadien, le genre d'orientation et d'enrégimentation qui ont été imposés au pays avant 1957. Nous espérons que la mesure ne permettra pas d'ingérence dans l'initiative individuelle.

Le député de Port-Arthur (M. Fisher) pourra prétendre de nouveau que je parle comme Barry Goldwater. Je n'ai pas peur de déclarer à la Chambre que le parti auquel j'appartiens croit que l'initiative individuelle, la dignité personnelle, signifient encore quelque chose en 1963. Bien des Canadiens d'un bout à l'autre du pays se croient capables de faire leur chemin dans la vie, en comptant dans une grande mesure, bien entendu, sur le gouvernement, mais sans partager les idées collectivistes de l'honorable représentante de Northumberland, ni les opinions exprimées par le président du Conseil privé dans son ouvrage et à la Chambre des communes.

Je conviens en principe avec la plupart des honorables députés que nous ne pouvons plus nous engager dans cette ancienne controverse classique sur l'entreprise privée par